



# La nouvelle liste noire des compagnies aériennes interdites en Europe

Publié le 23 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'Union européenne (UE) a actualisé le 2 juin 2020 la liste noire des compagnies aériennes interdites dans l'UE. À ce jour, 96 compagnies aériennes sont interdites de vol dans l'UE car elles ne respectent pas les normes internationales de sécurité.

Cette interdiction concerne d'abord 90 compagnies certifiées dans 16 pays (par manque de surveillance de la sécurité par les autorités de l'aviation de ces pays) :

Liste des 16 pays concernés par l'interdiction

Afghanistan	Angola (à l'exception de 2 compagnies)	Arménie	Congo-Brazzaville
Djibouti	Érythrée	Guinée équatoriale	Kirghizstan
Liberia	Libye	Moldavie (à l'exception de trois compagnies aériennes)	Népal
République démocratique du Congo	São Tomé-et-Principe	Sierra Leone	Soudan

Cette interdiction touche aussi 6 compagnies (en raison de graves manquements en matière de sécurité) :

- en Iran, *Iran Aseman Airlines* ;
- en Iraq, *Iraqi Airways* ;
- au Nigéria, *Med-View Airlines* ;
- au Suriname, *Blue Wing Airlines* ;
- au Vénézuéla, *Avior Airlines* ;
- au Zimbabwe, *Air Zimbabwe*.

Enfin, 3 autres compagnies font l'objet de restrictions d'exploitation et ne peuvent effectuer de vols à destination de l'UE qu'à la condition d'utiliser certains types d'avions :

- *Air Koryo* (République populaire démocratique de Corée) ;
- *Air Service Comores* (Comores) ;
- *Iran Air* (Iran).

## Et aussi

- Voyage en avion (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N84>)

## Pour en savoir plus

- Sécurité aérienne : la Commission adopte la nouvelle liste des compagnies aériennes interdites dans l'UE [🔗 \(https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_20\\_981\)](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_981)  
*Union européenne*